

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

**NUMÉRO SPÉCIAL**  
**– DIRECTION DES SERVICES FISCAUX**  
**D'INDRE ET LOIRE –**

**- 21 octobre 2011 -**

**SGAD-SRHM****BUREAU DES FINANCES ET DE LA QUALITÉ COMPTABLE****ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 15 novembre 2010 portant institution d'une régie d'avances auprès de la Direction des Services Fiscaux d'Indre et Loire**

Le Préfet d'Indre et Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite  
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,  
Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,  
Vu l'arrêté du 13 septembre 2010 habilitant les préfets à instituer des régies d'avances auprès des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques;  
Vu l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2010 portant institution d'une régie d'avances auprès de la Direction des Services Fiscaux d'Indre et Loire;  
Vu l'arrêté du 11 avril 2011 instituant la Direction Départementale des Finances Publiques d'Indre et Loire ;  
Vu l'avis conforme du comptable en date du 22 septembre 2011,  
Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture,

**ARRÊTE**

Article 1er Le premier alinéa de l'article 2 de l'arrêté du 15 novembre 2010 susvisé, est modifié de la manière suivante : « le montant maximal de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 61 000 euros »

Article 2 Le Préfet d'Indre et Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs.

A Tours, le 26 septembre 2011  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

Christian POUGET

Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est : *0 821 80 30 37*

permet d'appeler tous les services.

Renseignements administratifs  
et consultation RAA:

Site Internet : *http://www.indre-et-loire.gouv.fr*

Adresse postale :

*PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE*  
*37925 TOURS CEDEX 9*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Parution périodique, mensuelle et payante : 3,05 € l'exemplaire, .18,29 € l'abonnement annuel, à régler à M. le régisseur des recettes de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Directeur de la publication : Christian POUGET, secrétaire général de la Préfecture.

Impression : reprographie et imprimerie de la Préfecture

Dépôt légal : *21 octobre 2011* - N° ISSN 0980-8809.